



Sanction maintenue après contestation

Par **colson62**, le **22/10/2012** à **21:36**

bonsoir, rnrntout d'abord merci pour ce forum d'une grande utilité. rnrnvoilà, il y a quelque semaine de celà j'ai reçu une lettre recommandée m'informant que l'on m'adressait un avertissement pour diverses raisons rnbien sur ne me sentant pas dans mes torts j'ai contesté cet avertissement avec ce qui me semblait être des arguments suffisant à la levée de cette avertissement, mais voilà mon employeur m'a renvoyé un second courrier pour me stipuler qu'il maintenait cet avertissement en démontant mes arguments en les démontant un par un tout en donnant des raisons plus que litigieuse. je voulais savoir quel était mon recours sachant que je sais pertinemment (le connaissant depuis plus de 20 ans) qu'il ne voudra jamais quoiqu'il arrive lever cet avertissement. rnrnje voudrai signaler au passage que depuis que mon employeur a reçu mon courrier il me pousse dans mes retranchements me cherche des poux dans la tête et m'a ce que je ressente comme mis au placard. rnrndu coup je ne sais plus quoi faire rnrnlaisser courir cet avertissement sachant que c'est peine perdue a sa levée. rnrnaccepter la situation actuelle même si elle est difficile moralement a vivre. rnrnou ne pas laisser faire et me battre sachant que cela risque d'envenimer d'autant plus les choses et qu'il ne lachera rien car il se sent comme il le dit si bien intouchable rnrnfranchement je ne sais vers qui me tourner pour me conseiller de prendre la bonne direction rnrnmerci a toutes les personnes qui essaieront de m'apporter leur aide. rnrncordialement...

Par **pat76**, le **23/10/2012** à **15:21**

BonjourrnrnVous avez contesté l'avertissement que vous a donné votre employeur par courrier recommandé.rnrnCe dernier a réfuté votre contestation.rnrnSi vous désirez toujours contester l'avertissement, il ne vous reste plus que la procédure devant le Conseil des Prud'hommes.rnrnA vous de voir si cela en vaut vraiment la peine, car la procédure n'étant

pas en référé, elle sera longue.

la mise au placard que vous ressentez actuellement, comment la démontrez-vous?

Moins de responsabilité dans la société, travail différent que celui que vous faisiez avant votre contestation de l'avertissement?